

DOSSIER DE PRESSE

**LA CAF DE L'HÉRAULT AUX CÔTÉS
DE TOUTES LES FAMILLES
ET NOTAMMENT LES FAMILLES
MONOPARENTALES**

Visite d'Agnès Canayer, Ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite Enfance
Jeudi 24 octobre 2024



SOMMAIRE

- P.4** : **Portrait des familles monoparentales**
- P.5** : **Un accompagnement global et concret en faveur des familles monoparentales**
- L'accompagnement en faveur de la coparentalité dans un contexte de séparation
 - L'accompagnement pour lutter contre les violences conjugales
 - La médiation familiale
 - L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA)
 - VACAF : aider les familles à partir en vacances pour permettre le répit parental
- P.7** : **Des partenariats structurants pour aider les familles monoparentales**
- Le CIDFF : un lieu d'accueil et d'information sur les droits pour le public et les femmes en particulier
 - Les Lieux du Lien : «Thau Espace Famille», un lieu de soutien à la parentalité
 - Le Lieu d'accueil enfants/parents de Sète : un espace de soutien et de convivialité pour les familles
- P.8** : **Annexe 1 : Chiffres clés**
- P.9** : **Annexe 2 : Les familles monoparentales : plus nombreuses, plus précaires, plus fragiles**
- P.10** : **Annexe 3 : La Caf de l'Hérault et les caractéristiques du département**

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :

Caf de l'Hérault

Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration de la Caf de l'Hérault

Thierry Mathieu, Directeur de la Caf de l'Hérault

Etat

Agnès Canayer, Ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite Enfance

Frédéric Poisot, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault

Cnaf

Isabelle Sancerni, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

PROGRAMME

MATINÉE

Présentation de la Caf de l'Hérault

- Présentation générale et des principaux résultats de l'organisme
- Focus sur la typologie des familles monoparentales allocataires dans l'Hérault
- Résultats de l'étude sur les trajectoires des familles monoparentales

Focus sur les offres de services liées à la monoparentalité et les partenariats structurels qui en découlent

Illustration d'un partenariat structurel avec le CIDFF

Présentation de VACAF : aider les familles à partir en vacances pour permettre le répit parental

Présentation de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA) et rencontre avec les équipes

APRÈS-MIDI

Visite de «Thau Espace Famille» géré par l'association Les lieux du lien à Frontignan

Visite Le Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) et ludothèque gérés par le CCAS de Sète

LA CAF DE L'HÉRAULT AUX CÔTÉS DE TOUTES LES FAMILLES ET NOTAMMENT LES FAMILLES MONOPARENTALES

Ce jeudi 24 octobre, la Caf de l'Hérault accueille dans ses locaux Agnès Canayer, Ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite Enfance. L'occasion pour Thierry Mathieu, Directeur de la Caf et Laurent Teissier, Président du conseil d'administration de présenter le travail quotidien qu'elle réalise avec ses équipes et ses partenaires pour soutenir les familles monoparentales.

Portrait des familles monoparentales

Les familles monoparentales représentent aujourd'hui près d'une famille sur quatre, contre une sur dix en 1975. En France, 700 000 familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, soit un million d'enfants pauvres. Afin de protéger durablement les familles ayant souffert d'impayés de pension alimentaire et de les rétablir dans leurs droits, le service public des pensions alimentaires passe d'une logique de recouvrement à une logique de prévention des impayés.

La Caf de l'Hérault soutient 44 674 familles monoparentales, soit 36% des familles allocataires du département. Elles perçoivent en moyenne 830€ de prestations Caf par mois.

Comme le souligne le sociologue Julien Damon, « Il y a un lien quasi mathématique entre mono-parentalité et pauvreté » en raison de la présence d'un seul revenu dans le foyer. De surcroît, le fait qu'il n'y ait qu'un seul adulte dans le ménage induit de grandes difficultés pour garder les enfants, ce qui crée une tension sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

La séparation constitue un bouleversement dans la vie d'une famille et entraîne souvent une grande précarité. Près de 6 familles monoparentales sur 10 vivent sous le seuil de bas revenus, et pour 40% d'entre elles, les prestations de la Caf représentent plus de la moitié de leurs ressources. Lorsqu'il y a des enfants, cet événement est l'un des principaux motifs de fragilisation de la cellule familiale. Le bien-être de l'enfant, souvent étroitement lié au versement d'une pension alimentaire, est au cœur des préoccupations des parents séparés ou en cours de séparation.

Dans ce contexte, les Caf sont des acteurs majeurs dans l'accompagnement des familles monoparentales face à ces difficultés du quotidien, autant par le versement de prestations que par un accompagnement social adapté.

Un accompagnement global et concret en faveur des familles monoparentales

Depuis 2021, la branche Famille propose un parcours séparation. **L'approche « parcours », permet notamment de répondre de manière globale à la situation de vie de la personne**, d'identifier l'ensemble des services délivrés par la Caf, et d'orienter les usagers vers d'autres services publics ou partenaires locaux.

Ce dispositif concerne autant les prestations dans le cadre de l'accès aux droits et de l'étude des droits potentiels que l'Action sociale avec la mise en œuvre d'un accompagnement social personnalisé. Des rendez-vous physiques sont proposés systématiquement aux personnes déclarant une séparation afin de leur permettre un accompagnement personnalisé au regard de leur situation. **En 2023, la Caf de l'Hérault a accompagné 1 246 parents isolés.**

L'accompagnement en faveur de la coparentalité dans un contexte de séparation

Il est essentiel d'accompagner la coparentalité dans les situations de séparation, afin d'apaiser les conflits émergents et de maintenir le lien parent/enfant. Aussi, le "coparent" ou le "parent non hébergeant" est un soutien dans les situations d'épuisement parental du "parent solo" au quotidien.

L'AGENCE DE RECOUVREMENT ET D'INTERMÉDIATION DES PENSIONS ALIMENTAIRES (ARIPA)

La Caf de l'Hérault gère au niveau régional, depuis plus de 10 ans, le recouvrement des pensions alimentaires. Depuis 2017, **elle fait partie des 24 Caf pivots qui ont en gestion l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA)**, également nommée Service Public des pensions alimentaires. Ce service régional est assuré pour les Caf de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales, représentant un total de 47 199 bénéficiaires d'Allocation de soutien familial (ASF).

Depuis juin 2020, la Caf s'est vue confier un des 5 services nationaux d'appui à la production ARIPA (SNAPA). Il accompagne la mission d'intermédiation financière qui a débuté en octobre 2020 pour les parents faisant face à un impayé et qui s'est généralisée depuis le 1^{er} janvier 2021 à tous les parents séparés.

L'intermédiation financière permet de passer d'une logique de recouvrement a posteriori à une logique de prévention des impayés. **Ce qui permet de réduire le caractère conflictuel de la séparation autour des questions de pension alimentaire**, en préservant les liens familiaux dans l'intérêt de l'enfant. Cette mission est assurée par les Caf.

LES AUTRES SERVICES DE L'ARIPA

- **Accord amiable exécutoire** : De nombreux parents se séparent sans être mariés et sans recours à un professionnel de justice pour fixer le montant de la pension alimentaire. Depuis juillet 2018, l'ARIPA peut délivrer un accord amiable exécutoire, un document officiel qui fixe le montant de la pension alimentaire et permet de bénéficier d'une aide au recouvrement en cas de non-paiement. Le montant est déterminé selon un barème national.
- **Allocation de soutien familial (ASF)** : Cette aide financière est destinée aux parents isolés en cas de non-paiement de la pension alimentaire. Elle est versée sans condition de ressources et compense en tout ou partie le montant de la pension alimentaire.
- **Recouvrement des pensions Impayées** : L'ARIPA récupère gratuitement les pensions impayées pour le parent créancier. Ce service est accessible aux familles monoparentales, recomposées et sans condition de ressources.
- **Information et assistance** : L'ARIPA informe les parents séparés via un site internet (www.pension-alimentaire.caf.fr) et un numéro de téléphone dédié, le 3238 (coût d'un appel local).

LA MÉDIATION FAMILIALE

La Caf accompagne techniquement et financièrement des services de médiation familiale pour aider les familles en situation de conflit, notamment lors de séparations ou de divorces. La médiation familiale vise à améliorer la communication et à restaurer le dialogue entre les membres de la famille. Elle peut également aider à maintenir les liens entre les enfants et leurs grands-parents. Les demandes peuvent être spontanées ou sur orientation judiciaire.

Les moyens affectés à la médiation familiale ont été accrus et l'efficacité d'une offre de service dédiée est démontrée, notamment grâce :

- aux orientations des travailleurs sociaux
- aux partenariats avec les tribunaux de Montpellier et de Béziers ainsi que de la cour d'appel de Montpellier

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Depuis le 1^{er} décembre 2023, la Caf propose une aide d'urgence pour les personnes subissant des violences conjugales (AVVC). Cette nouvelle aide financière, leur permet de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates.

Depuis sa mise en place, 715 allocataires héraultais ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 624 000€, soit 874€ en moyenne par bénéficiaire.

Chaque année, la Caf de l'Hérault soutient les associations mobilisées pour la lutte contre les violences conjugales et l'accompagnement des publics à hauteur de plus de 280 000€ par an.

La Caf de l'Hérault cofinance également les 8 réseaux interprofessionnels dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes. Au regard de la forte implication de la CAF de l'Hérault sur cette thématique, le Préfet de l'Hérault lui a confié en 2022 la mission d'animer un partenariat pour construire des actions de prévention des violences conjugales à destination des Relais petite enfance et des assistant.es maternel.les. La Caf a également été partie prenante dans la mise en place de l'Observatoire des violences faites aux femmes

VACAF : AIDER LES FAMILLES À PARTIR EN VACANCES POUR PERMETTRE LE RÉPIT PARENTAL

Depuis 1999, la Caf de l'hérault gère la mission nationale VACAF pour le compte de 96 organismes, elle est également l'opérateur qui gère le Pass colo. La mission nationale VACAF continue de se développer, augmentant chaque année le nombre de départs en vacances. Avec un réseau étendu de partenaires associatifs, de centres de vacances, VACAF propose une large gamme de destinations adaptées aux besoins des familles.

VACAF est un acteur majeur dans l'amélioration de la qualité de vie des familles, en leur offrant des opportunités de vacances accessibles et adaptées à leurs moyens.

Les vacances représentent un moment crucial de détente et de ressourcement, particulièrement pour les familles monoparentales. **En 2023, 62% des familles bénéficiaires de l'Aide aux Vacances Familiales (AVF) et 71% des familles bénéficiaires de l'Aide aux Vacances Sociales (AVS) étaient des familles monoparentales. Ces séjours en pension complète offrent un véritable répit parental, permettant aux parents de se reposer et de renforcer les liens familiaux.**

En 2023,

- **114 173 familles ont pu partir en vacances grâce à l'Aide aux vacances familiales (AVF),** avec une aide moyenne de 481€ de la Caf, pour un reste à charge moyen de 426€ par famille.
- **3 877 familles ont bénéficié de l'Aide aux vacances sociales (AVS),** avec une aide moyenne de 1 035€ de la Caf, pour un reste à charge moyen de 242€ par famille.

Des partenariats structurants pour aider les familles monoparentales

La Caf de l'Hérault soutient de nombreuses structures et associations pour développer des actions en faveur de ses publics, notamment les familles monoparentales. Parmi ces partenaires incontournables, le CIDFF de l'Hérault, l'association Les Lieux du Lien et le Centre communal d'Action sociale (CCAS) de Sète jouent un rôle crucial dans l'accompagnement et le soutien de ces familles.

LE CIDFF : UN LIEU D'ACCUEIL ET D'INFORMATION SUR LES DROITS POUR LE PUBLIC ET LES FEMMES EN PARTICULIER

La collaboration entre la Caf de l'Hérault et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Hérault est un exemple emblématique des multiples dispositifs co-financés pour soutenir les familles monoparentales. Chaque année, près de 165 000€ sont votés par le Conseil d'administration de la Caf pour financer diverses actions d'accompagnement. Ces actions incluent, entre autres, des permanences juridiques et psychologiques. Le CIDFF propose également des dispositifs d'insertion socio-professionnelle, comme le programme «Une femme, un projet, une vie», qui aide les mères bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi. De plus, la Caf finance à hauteur de 140 000€ par an le service de médiation familiale du CIDFF, pour préserver l'intérêt des enfants et favoriser l'exercice de la coparentalité lors des séparations.

LES LIEUX DU LIEN : «THAU ESPACE FAMILLE», UN LIEU DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

L'association Les Lieux du Lien, implantée sur la commune de Frontignan, propose de nombreuses actions pour les familles touchées par une rupture des liens intra-familiaux, notamment autour de quatre offres de service : la médiation familiale, un espace de rencontre et un passage de bras, un relais enfant parent incarcéré. Ses objectifs sont de soutenir et restaurer les liens familiaux, prévenir les conflits, accompagner les périodes de conflits intrafamiliaux, favoriser la coopération entre parents dans l'intérêt de l'enfant, et améliorer la communication entre les différents acteurs autour de l'enfant.

La Caf de l'Hérault collabore depuis de nombreuses années avec Les Lieux du Lien, un partenaire reconnu pour son expertise en matière de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles. Ce partenariat est bien identifié par les partenaires locaux, orienteurs et financeurs, et contribue à la mise en place d'un quatrième espace de rencontre dans le département de l'Hérault.

En 2023, la Caf de l'Hérault a versé à l'association 169 073€ au titre de son fonctionnement et 108 724€ d'aide à l'investissement soit un total de 277 797€.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS DE SÈTE : UN ESPACE DE SOUTIEN ET DE CONVIVIALITÉ POUR LES FAMILLES

Le Centre communal d'Action sociale (CCAS) de Sète gère 3 lieux d'accueil enfants parents (LAEP) créés en 2012-2013 implantés sur 3 quartiers de la Ville. Chaque lieu d'accueil propose différents espaces conviviaux, aménagés pour accueillir les parents et leurs enfants âgés de 0 à 6 ans en favorisant le «laisser être» : espace de jeux libres, de jeux d'imitation, de construction, de manipulation, de jeux de sociétés, de jeux extérieurs, espace bébés, aménagement favorisant le répit et les échanges entre parents.

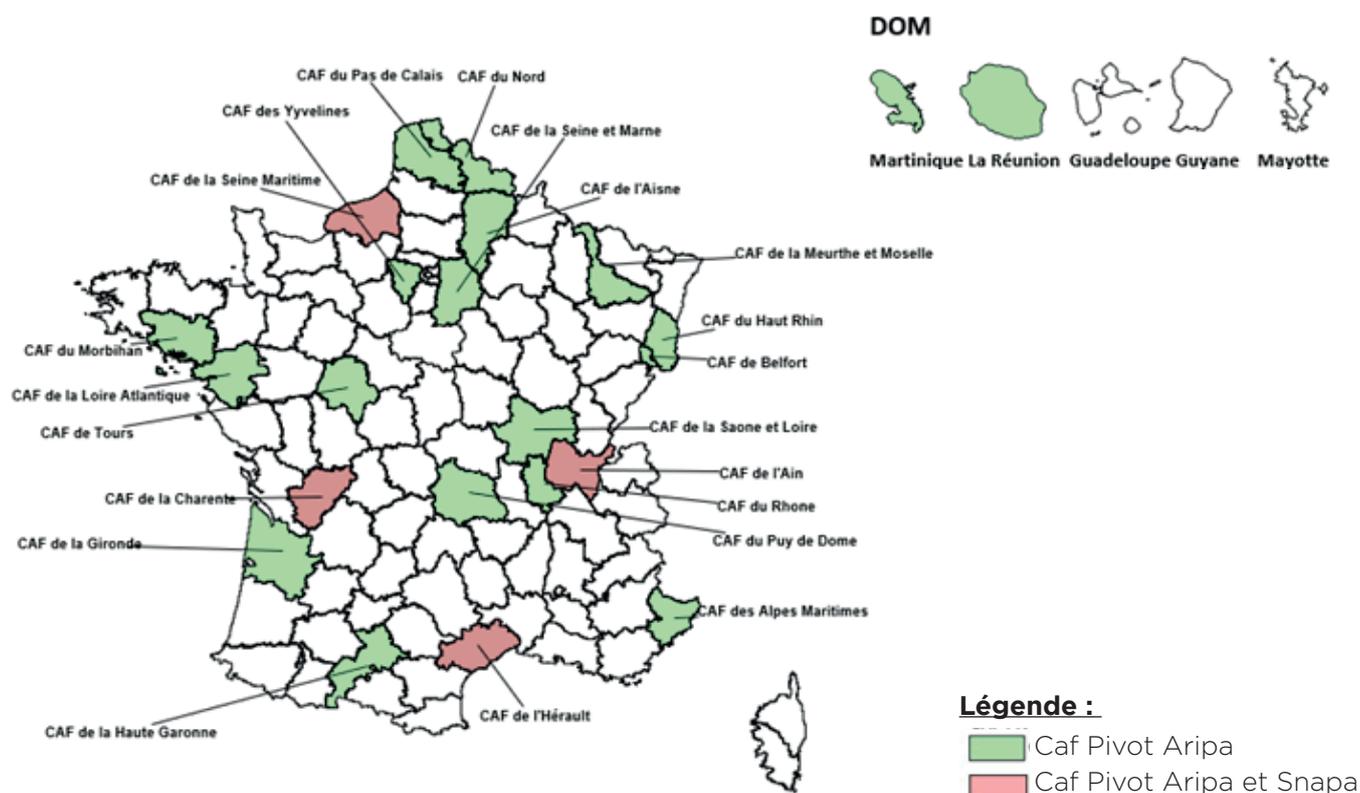
Ce lieu singulier de soutien à la parentalité permet aux familles de bénéficier d'un accueil hebdomadaire de proximité, assuré par 2 professionnels accueillants. Cet accueil est gratuit, anonyme et libre, favorisant ainsi la relation parents/enfants, la valorisation des compétences de l'enfant et du parent, l'écoute des préoccupations familiales, la socialisation de l'enfant, le repérage des difficultés dans un but de prévention précoce.

La Caf de l'Hérault a versé au CCAS de Sète en 2023, au titre du fonctionnement du LAEP, 44 651€.

ANNEXE 1 CHIFFRES CLÉS 2023

- **12 589** bénéficiaires d'intermédiation financières pour la région Occitanie Est (5 445 pour l'Hérault)
- Près de **1,15 millions d'€ sont versés** mensuellement au titre de l'intermédiation financière
- **84%** des pensions alimentaires impayées sont recouvrées
- **47 199** bénéficiaires d'ASF pour la région Occitanie Est (18 759 pour l'Hérault) soit plus de 4 familles monoparentales sur 10.
- **+5%** de bénéficiaires depuis janvier 2023 avec la mise en place de l'intermédiation financière.

Cartographie des services ARIPA et service national d'appui à la production (SNAPA) en France



ANNEXE 2

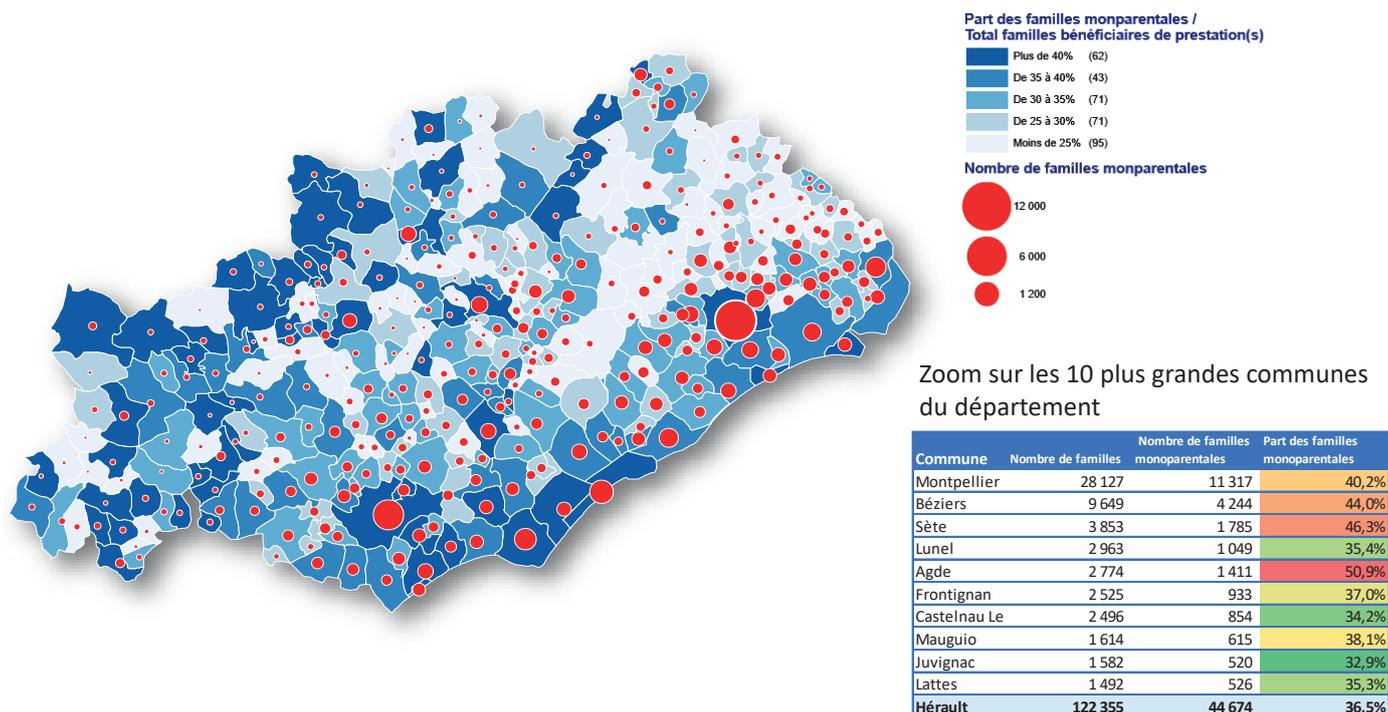
LES FAMILLES MONOPARENTALES : PLUS NOMBREUSES, PLUS PRÉCAIRES, PLUS FRAGILES

Le département de l'Hérault compte un grand nombre de familles avec un seul parent, de façon plus prégnante que la moyenne en France.

En effet, la Caf de l'Hérault comptabilise **44 674** allocataires familles monoparentales, soit 36% des familles allocataires du département (32% pour la moyenne nationale).

- **63%** des familles monoparentales héraultaises vivent sous le seuil de bas revenu, contre 25% pour les couples avec enfants.
- **21%** des monoparents bénéficient du Rsa.
- Beaucoup sont également concernés par des situations de travail précaire : **36%** des monoparents bénéficient de la prime d'activité. 7% cumulent le Rsa et la Prime d'activité

La répartition des familles monoparentales sur le département :



ANNEXE 3 LA CAF DE L'HÉRAULT ET LES CARACTÉRISTIQUES DU DÉPARTEMENT

UNE GRANDE PRÉCARITÉ

- Un taux de chômage supérieur de 2,9 points à la moyenne métropolitaine (7,3% vs 10,2%)
- 4^{ème} département de Métropole le plus touché par le chômage

UN FORT DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

- + 11 500 habitants par an en moyenne dans le département au cours des 6 dernières années
- 4^{ème} département de Métropole en termes de dynamisme démographique

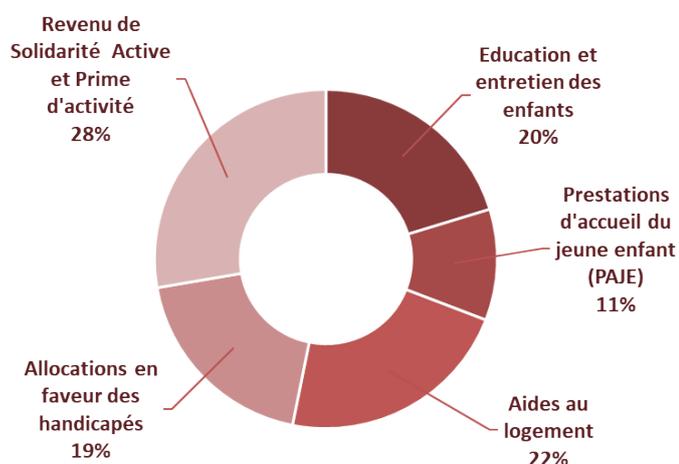
Forte croissance du nombre de foyers bénéficiaires de prestations +34% en 12 ans

LA CAF DE L'HERAULT EN CHIFFRES

- **301 282 foyers bénéficiaires** de prestations au 31.12.2023, dont 59% sans enfant à charge
- **631 708 personnes couvertes**, soit 53% de la population du département
- **151 275 foyers (50%) bénéficiaires d'une aide au logement**
- **101 256 foyers (34%) bénéficiaires de la prime d'activité**
- **40 145 foyers (13%) bénéficiaires du RSA**
- **42%** des allocataires Caf **vivent sous le seuil de bas revenus**

LES PRESTATIONS VERSÉES EN 2023

- **1,8 milliard d'€ de prestations légales**



- **127 millions d'€ en Action sociale**

